

Décision

Objet: Mise à jour des tarifs CRESIS

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ; Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de l commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixe les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ; Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de l commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président d l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la locatio de biens meubles ou immeubles).

<u>Direction</u> des affaires financières

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

Prestation	Tarif 1 HT € *	Tarif 2 HT €*
Location ½ journée	210 ,00	140,00
Location journée	300 ,00	200,00
Forfait consommable 1/2 journée	60,00	40,00
Forfait consommable journée	100 ,00	66,67
Forfait mise à disposition personnel ½ journée	232,05	154,70
Forfait mise à disposition personnel journée	331,50	221,00

^{*}Tarif 1: entreprise extérieure

- Praticien hospitalier (dont les PH Pharmaciens) : 272,29 euros / demi-journée
- Cadre formateur Ecole de Sage-femme : 39,07 euros / heure
- Formateur Universitaire en simulation (PU/PH...): 588,00€ /demi journée et 840,00€ /journée
- Cadre formateur IFSI: 36,81 euros / heure
- Cadre formateur IBODE : 38,81 euros / heure
- Cadre formateur IADE: 43,15 euros / heure
- Cadre formateur Ambulancier : 34,46 euros / heure
- IDE (Infirmier diplômé d'Etat) : 27,86 euros / heure

Prise d'effet immédiate

☐ +33 2 47 36 66 03 ☐ Dorothee.laillet@univtours.f

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financière

60 rue du Plat d'Étain-BP 12050 37020 Tours Cedex 1 Philippe VENDRIX

^{*}Tarif 2 : partenaire